

Repentigny, le 29 septembre 2016

Objet : Demande d'accès concernant le 180, chemin des Roses à Saint-Michel-des-Saints (Camping des Roses)..

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 septembre dernier, concernant l'objet précité

Une réponse a déjà été déposée sur notre site internet le 23 septembre 2015. Nous vous invitons à la consulter à l'Adresse :

<http://www.demandesinfos.mddelcc.gouv.qc.ca/>

Vous trouverez ci-joint :

Une lettre et le certificat d'autorisation du 8 avril 2008, 4 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : **Isabelle Falardeau**
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Repentigny, le 8 avril 2008

Camping des Roses inc.
a/s M. Guy R. Bellerose
180, ch. Des Roses
Saint-Michel-des-Saints (Québec)
J0K 3B0

N/Réf. : 7430-14-01-10808-10

Objet : Déplacement de quais à la marina du Camping des Roses, réservoir Taureau,
municipalité de Saint-Michel-des-Saints

Monsieur,

En vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) vous délivre un certificat d'autorisation afin que vous puissiez réaliser vos travaux, constructions, ouvrages ou activités demandées.

Nous vous rappelons que les engagements que vous avez formulés dans le cadre de votre projet font partie intégrante du présent certificat d'autorisation. Le projet devra donc être réalisé et exploité conformément aux documents énumérés sur votre certificat d'autorisation.

Parmi ces engagements, nous porterons une attention particulière aux points suivants :

- Aucun remblai ni excavation ou dragage ne sera réalisé sur le lit du réservoir Taureau;
- Les responsables des travaux vérifieront et nettoieront la machinerie et les équipements utilisés à l'extérieur de la rive avant les interventions dans le littoral;
- Le déplacement des ancrs sera réalisé en avril, lorsque le réservoir Taureau est à sec. Les travaux seront arrêtés s'il n'est plus possible de travailler complètement à l'extérieur de l'eau;
- Le déplacement des quais flottants sera réalisé en début mai, lorsque le niveau d'eau du réservoir sera suffisamment élevé pour éviter toute remise en suspension des sédiments.

...2

Bureau de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131



Notre ministère a donc émis votre certificat d'autorisation sur la base de ces renseignements. S'il y a lieu, notre ministère devra être tenu informé de tout changement par rapport à l'utilisation de ces sédiments et devra y donner son accord au préalable.

Tout manquement à l'un de vos engagements peut entraîner pour vous et vos mandataires des poursuites judiciaires et une amende. Nous tenons à vous informer que malgré les possibilités légales d'exercer certaines activités à caractère exceptionnel, ce permis ne vous soustrait pas vous et vos mandataires, à l'obligation de vous conformer à toute autre réglementation applicable.

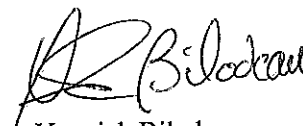
Nous vous suggérons de porter sur vous ce certificat d'autorisation lorsque vous exercerez les activités qui y sont prévues, afin de l'exhiber à un agent de protection de la faune ou à un technicien du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec qui vous en fait la demande.

Nous vous rappelons finalement qu'une évaluation de l'empiètement dans le domaine hydrique de l'État devra être réalisée et que les droits inhérents à cet ouvrage devront être régularisés auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique public du Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ). Une copie du certificat d'autorisation sera envoyée à cet effet à monsieur Serge Hamel. Vous pouvez le rejoindre au 418-521-3955 poste 4858.

Pour de plus amples informations sur le contenu de votre certificat d'autorisation, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné au (450) 654-4355 (poste 285).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

YB/WA/wa


Yannick Bilodeau
Biologiste

p.j. Certificat d'autorisation

c.c. Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
M. Serge Hamel, Direction de la gestion du domaine hydrique public, CEHQ
Mme Michelle Boies, MRNF – Faune Québec (Repentigny)

Repentigny, le 8 avril 2008

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Camping des Roses inc.
180, ch. Des Roses
Saint-Michel-des-Saints (Québec) J0K 3B0

N/Réf. : 7430-14-01-10808-10
400480503

Objet : Déplacement de quais à la marina du Camping des Roses, réservoir
Taureau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 15 février 2008, reçue le 26 février 2008 et dûment complétée le 7 avril 2008, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder à la relocalisation d'une partie des débarcadères de la marina du Camping des Roses se trouvant en front du lot 54-1 vers le bloc 1-383. Le déplacement des ancres de béton sera réalisé en avril 2008 lorsque le réservoir Taureau est à sec et celui des structures flottantes, en début mai 2008 lorsque le niveau d'eau sera suffisamment élevé. Les travaux seront situés au réservoir Taureau en front du lot 54-1 et du bloc 1-383, rang III du cadastre du canton de Masson, dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, de la MRC de Matawinie.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

- 2 -

N/Réf. : 7430-14-01-10808-10
400480503

Le 8 avril 2008

- Demande de certificat d'autorisation : document signé par M. Guy R. Bellerose, président et représentant mandaté de Camping des Roses inc., daté du 15 février 2008 et reçu le 26 février 2008, 4 pages et 8 annexes;
- Informations supplémentaires : document signé par M. Guy R. Bellerose, reçu le 7 avril 2008, 1 page et 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



JR/WA/wa

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

c.c. : Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
M. Serge Hamel, Direction de la gestion du domaine hydrique public,
Centre d'Expertise Hydrique du Québec
Mme Michelle Boies, MRNF-Faune Québec (Repentigny)